



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-76

Ottawa, le 24 février 2005

La Coopérative radiophonique de Toronto inc.
Toronto (Ontario)

Demande 2004-1356-8

Délai de mise en exploitation

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par La Coopérative radiophonique de Toronto inc. afin de proroger la date de mise en exploitation de l'entreprise de programmation de radio autorisée par *Station de radio FM communautaire de langue française à Toronto*, décision de radiodiffusion CRTC 2003-116, 17 avril 2003.
2. La licence de cette entreprise ne sera émise que lorsque la requérante aura informé le Conseil par écrit qu'elle est prête à en commencer l'exploitation. L'entreprise doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 17 juin 2005, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant cette date. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>